



**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 12 FÉVRIER 2010,
18H30.**

- ORDRE DU JOUR -

I – INSTITUTIONS.

1/ ACTIONS DE LA COMMUNE DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES – MODIFICATIONS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER A L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES ET AU COMITÉ DE PILOTAGE.

2/ COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE RELATIVE AUX ÉTUDES D'ASSAINISSEMENT (ÉTUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT) - RESTITUTION AUX COMMUNES MEMBRES - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CPA – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL.

II – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

3/ DISPOSITIF DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET D'AIDES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE- EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION - POMPES A CHALEUR DANS LES HABITATIONS NEUVES OU ANCIENNES.

4/ AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE AU NOM DE LA COMMUNE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME ET DU BUREAU D'INFORMATION DES ENERGIES NOUVELLES.

5/ CHANGEMENT DE NOM POUR L'IMPASSE DE LA CARRAIRE, DÉSORMAIS DÉBOUCHANTE, ET DÉNOMINATION DE LA VOIE DE JONCTION ENTRE L'ALLEE DU VERDON ET LA RUE DE LA CARRAIRE EN « ALLÉE DE LA CARRAIRE ».

III – FINANCES ET SUBVENTIONS.

6/ VOTE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE 2010.

7/ TRAGÉDIE D'HAÏTI - ELAN DE SOLIDARITÉ HUMANITAIRE DE LA COMMUNE DE VENELLES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « PORT AUX PETITS PRINCE ».

8/ TRAGÉDIE D'HAÏTI - ELAN DE SOLIDARITÉ HUMANITAIRE DE LA COMMUNE DE VENELLES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « POMPIERS SANS FRONTIÈRES ».

9/ DÉBROUSSAILLEMENT 2010 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE.

IV – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

10/ CRÉATION DE POSTES.

V – AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE.

11/ ADOPTION DE LA PROCEDURE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE (MARCHÉS) DE LA COMMUNE DE VENELLES.

12/ APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DE STRUCTURES MULTI ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SOUS FORME D'AFFERMAGE À VENELLES.

VI – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

(délibération n°49/2009 du 24 mars 2009).